



Palézieux, le 13 septembre 2005

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal 10/05 concernant la participation de la Commune de Palézieux au « Fonds intercommunal »

Au Conseil communal de Palézieux,

Lors de la mise sur pied des nouvelles structures de l'Association région d'Oron, les communes membres s'étaient mises d'accord pour créer

- un fonds des sports
- un fonds culturel

Ces derniers, alimentés de manière équitable par l'ensemble des communes, avaient pour avantage une solidarité partagée au niveau des subventions accordées aux sociétés locales et régionales dans les domaines du sport et de la culture.

Avec le départ de cinq communes, l'ARO a décidé de suspendre ces fonds avec l'espoir caché que ces dernières reviendraient sur leur décision. Tel ne fut pas le cas et, pour l'exercice 2005, l'assemblée des délégués a décidé de renvoyer la compétence pour l'attribution des aides aux communes.

Face à cette situation, pour répondre aux diverses sollicitations qui leur parviennent, 12 communes du Cercle d'Oron ont décidé de se mettre d'accord pour créer avec effet immédiat un Fonds intercommunal, doté de **fr. 60'000.—** par année.

La Municipalité de Palézieux est favorable à ce genre d'opération qui fait intervenir prioritairement la solidarité entre les communes. Cela dit, le budget prévu pour 2005 étant à ce jour pratiquement épuisé par les nombreuses demandes qui lui sont parvenues, la Commune de Palézieux ne peut pas adhérer au nouveau fonds sans passer par une demande complémentaire de budget de **fr. 15'000.—** qui lui permettrait d'honorer sa part et jouer solidairement le jeu de la région.

./.





Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 10/05 du 13 septembre 2005,
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder une augmentation du budget 2005 de fr. 15'000.- pour permettre à la Commune de Palézieux de participer au fonds intercommunal.
2. De l'autoriser à financer ce fonds avec les liquidités de la caisse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz

